



17 mars 2003

Communiqué de Presse

Colloque du 11 mars 2003 sur l'avenir du câble en Ile-de-France :

« L'investissement dans le câble doit être relancé ! »

Qu'en est-il du développement du câble en France par rapport à l'étranger?
Quels seront les impacts des prochaines mutations technologiques ?
Quel sera le rôle des collectivités territoriales dans la nouvelle réglementation des réseaux de communication ?
Le câble a-t-il un avenir en France ?

Telles étaient les questions centrales de la conférence-débat organisée le 11 mars dernier par le Sipperec et l'Association des Maires de l'Ile-de-France, l'AMIF, et qui a réuni plus de 200 élus, experts et représentants des acteurs du marché français du câble.

Selon Roland Montagne de l'IDATE, la diffusion hertzienne concerne moins de la moitié des foyers européens. En France, 65% des foyers sont encore concernés par ce mode de diffusion, 35,2% des foyers sont raccordables au câble et 14% y sont abonnés. Pour cet analyste, le câble n'est pas seulement un moyen d'accès à de multiples chaînes de télévision, c'est aussi un accès alternatif de qualité à l'Internet haut débit : à la fin 2002, on comptait près de 300 000 abonnés câble modem. Ainsi, le câble modem se positionne comme une technologie véritablement challenger de l'ADSL, stimulant de la concurrence sur le haut débit. Pour en être convaincu, il suffit de constater que l'ADSL s'est développé prioritairement dans les zones câblées et que se sont les câblo-opérateurs (Noos, NC Numéricable) qui ont déclenché le mouvement de baisse des prix des accès haut débit observé depuis le printemps 2002.

Ce constat est aussi celui dressé par l'ensemble des intervenants qui ont tous insisté sur les atouts du câble : la seule boucle locale alternative au réseau de l'opérateur historique et la première de par son importance. Pour eux, le câble est bien plus qu'un service audiovisuel. C'est un véritable réseau multiservices avec une offre Internet concurrentielle qui propose des applications et des services innovants. Les nouveaux services interactifs tels que la vidéo à la demande, les jeux en ligne ou la télévision interactive ont d'abord été développés et proposés sur le câble.

Pour le Sénateur du Rhône, René Trégouët, le retard français hypothèque gravement l'avenir. En effet, selon lui, et sans remettre en cause les performances actuelles et futures des technologies DSL, *il faut voir plus loin que les deux prochaines années(...) dans une décennie chacun aura besoin de 100 à 200 Mbits/s et il convient d'investir aujourd'hui dans les technologies qui sont du siècle du photon pour acheminer l'Internet de demain.*

Pour cela, il propose un scénario alternatif aux trois scénarios décrits dans le « rapport Missika » commandé par l'ART sur le câble. Considérant que *ce n'est pas l'initiative privée seule qui est capable de le faire*, il propose de développer une synergie entre l'initiative privée et la volonté politique débouchant sur un co-financement public-privé.

Ces investissements, il faudra les faire vite, car, pour Jean-Paul Guérin de la CDC, il s'agit de projets longs qui nécessitent au minimum dix-huit mois à deux ans pour être déployés.

Parmi les technologies capables de changer la donne, les réseaux d'accès large bande et en particulier le PON (Passive Optical Network), présentés par Alexandre Chauvin de CIS Consultant et Agnès Huet du Comptoir des Signaux. Le PON, expérimenté avec succès aux Etats-Unis et en Italie est aujourd'hui véritablement opérationnel. Ces expérimentations ont permis de tester des modèles économiques nouveaux dont il est possible de bénéficier, tant sur le marché résidentiel que sur celui des entreprises, pour des offres de gros ou de détail.

Le cadre réglementaire des réseaux câblés connaît en ce moment une évolution rapide, comme l'indique Maître Didier Seban. En effet, la dernière directive européenne prenant en compte la convergence des technologies attribue le même cadre juridique au câble et aux réseaux de communication. La transposition de cette directive en droit français est attendue dans les prochains mois. Elle devrait conduire à lever l'interdiction de dépasser les huit millions d'habitants pour un même cablo-opérateur et de faire bénéficier le câble des mêmes droits d'occupation du domaine public que les réseaux de télécommunications.

Cependant, les collectivités s'étonnent que les réseaux câblés soient exclus du texte de l'amendement L1425-1 qui vient d'être voté en première lecture à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la Loi sur l'économie numérique, et qui reconnaît aux collectivités locales la vocation à exercer des fonctions d'opérateur.

L'ART, par la voix d'Elisabeth Rolin, chef du service juridique, souligne la nécessité de la remise à plat de ce cadre juridique et de la suppression de ce qui entrave son développement, notamment ce fameux seuil de huit millions d'habitants.

Cette nécessaire refonte de la réglementation et du cadre juridique, assortie d'un allègement des contraintes, est également la demande des cablo-opérateurs présents à cette manifestation.

L'AFORM demande *au législateur de mettre en œuvre des règles du jeu simples et claires qui encouragent l'action plutôt qu'elles ne la freinent, dans un cadre pleinement concurrentiel. Ainsi le câble pourra jouer pleinement son rôle de moteur du développement de la concurrence dans la société de l'information, contribuant ainsi à son véritable essor.*

Même demande pour l'Avicam, Association des Villes pour le Câble et le Multimédia, et son représentant Patrick Vuitton. L'Avicam souhaite également un retour de l'investissement vers le câble, y compris public, pour assurer *la desserte de tous*.

« *Terminons le câblage de la maison France !* » invoque Claude Pernès, Président de l'AMIF. Pour ce dernier, même s'il est de plus en plus difficile pour un élu de faire des choix devant la complexité croissante de ces questions, il est évident que France Télécom doit se désengager du câble. En effet, l'opérateur historique ne peut pas continuer à perturber le marché en étant à la fois un acteur de poids du câble et l'acteur majeur du DSL dans notre pays.

En conclusion, Jacques Poulet, Président du Sipperec, insiste sur la capacité des collectivités locales à mener, sur la durée, une politique d'aménagement numérique du territoire qui concerne tous les quartiers, toutes les entreprises, pour tous les habitants quel que soient leur âge ou leur

catégorie sociale. Il invite les opérateurs à trouver les formes juridiques, économiques et financières permettant des économies d'échelles tant pour le développement que pour l'exploitation des réseaux. Il demande enfin aux pouvoirs publics d'agir rapidement sur les trois points suivants :

- La suppression du seuil de huit millions d'habitants`
- L'examen approfondi des échecs de la TNT au Royaume Uni et en Espagne avant de faire le pari de ce support
- Le désengagement de France Télécom du câble

A propos du SIPPAREC

Le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPAREC) représente, pour sa compétence électricité, 81 communes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 3 millions d'habitants.

Au titre de sa compétence « vidéocommunications », le SIPPAREC représente 38 communes dont le câblage a été délégué à Lyonnaise Communications. Sur les 600 000 prises prévues par le contrat, 225 000 sont, à ce jour, construites.

Le SIPPAREC a confié à IRISE la concession pour la construction et l'exploitation d'une infrastructure de fibre noire de 280 kms déployée sur l'intégralité de son territoire. Cette réalisation, achevée en à peine plus d'un an, est opérationnelle depuis septembre 2002.

Un compte-rendu complet vous sera adressé dans quelques jours

Contact Presse :

Catherine Dumas

01 44 74 32 09 cdumas@sipparec.fr.

SIPPAREC 193-197 rue de Bercy - Tour Gamma B - 75582 Paris cedex 12 Tel 01 44 74 32 00

Fax 01 44 74 31 90 www.sipparec.fr